



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

viticulteurs

Question écrite n° 3795

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt au sujet des vignerons méridionaux qui s'estiment, à juste titre, victimes d'une inégalité devant la loi assez incompréhensible. En effet, les vignerons du nord peuvent utiliser le saccharose pour enrichir leurs vins, ceux du sud ne peuvent utiliser que des mouts concentrés rectifiés beaucoup plus coûteux. Si l'enrichissement doit rester une pratique exceptionnelle, tous les vignerons devraient pouvoir y accéder de manière équivalente en cas de besoin. Il l'interroge donc afin de savoir comment il est possible de faire évoluer la réglementation vers des mesures palliant certaines contradictions bruxelloises.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3795

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4935

Question retirée le : 18 septembre 2012 (Retrait à l'initiative de l'auteur)